



PROJET D'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET D'INVESTISSEMENTS EN
AFRIQUE DE L'OUEST

**ATELIER DE LA CEDEAO SUR LA POLITIQUE ET PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT (PPI)**

Du 6 au 8 juin, 2017, Lagos, Nigeria

Accroître la rétention et l'expansion de l'investissement et la protection de
l'investisseur

Le Pôle Climat des Investissements (CI) aide les pays clients dans la création d'un environnement des affaires offrant des politiques et des réglementations pertinentes, actualisées, équitables et transparentes qui réduit le fardeau inutile sur le secteur privé et minimise les risques commerciaux, tout en répondant aux objectifs tels que la protection environnementale ou les normes sanitaires et sécuritaires.

Contexte

Dans la mondialisation actuelle de l'économie, les sociétés disposent d'une multitude d'options de lieu d'implantation et les pays se livrent une concurrence pour attirer la combinaison d'investissements devant produire les avantages de développement les plus appropriés. Il est généralement plus aisé de réaliser des avantages de développement à travers des investisseurs ayant déjà établi leur présence dans le pays (c.-à-d. des investisseurs existants). Par conséquent, la rétention de l'investissement et l'encouragement de l'expansion de l'investissement en assurant un engagement long et profond des investisseurs dans le pays d'accueil, sont aussi cruciaux que l'attraction de nouveaux investissements.

La capacité des pays à retenir et à encourager l'expansion de l'investissement est impactée par les perceptions du risque politique. La perturbation des activités commerciales par des forces ou des événements politiques, et en particulier par la conduite du gouvernement, est généralement qualifiée de risque politique. Dans ce cas, la conduite du gouvernement inclut notamment l'expropriation, les restrictions sur les transferts et les convertibilités, la rupture de contrat, le manque de transparence, des mesures imprévisibles et

arbitraires, la discrimination, la violence politique et l'absence générale de transparence réglementaire. Il importe de noter que les investisseurs sont protégés contre de telles conduites du gouvernement par la « garantie de protection des investisseurs » généralement incluse dans les accords internationaux d'investissements du pays tout comme dans les cadres juridiques nationaux. Les investisseurs participants à l'enquête annuelle sur le risque politique conduite par la MIGA-EIU – aussi bien des pays industrialisés que des pays en développement – ont classé le risque politique comme une des contraintes les plus importantes à l'investissement étranger dans les pays en développement, sur le moyen terme.¹ L'enquête a aussi révélé que plus du quart des investisseurs entrepreneurs interrogés ont indiqué qu'au cours de l'année précédente des contraintes liées au risque politique ont amené leur société à retirer les investissements existants ou à annuler des investissements programmés.

Il existe par conséquent une corrélation entre, d'une part, la protection des investisseurs et, d'autre part, la rétention et l'expansion de l'investissement. En l'absence de protection des

¹ Voir MIGA, Investissement mondial et risque politique. Rapport annuel de 2013

investisseurs, la rétention et l'expansion deviennent quasiment impossibles – seuls quelques investisseurs ayant des objectifs et des plans spécifiques supporteront les risques liés à des systèmes politiques, réglementaires et législatifs défectueux. Un niveau élevé de protection des investisseurs va stimuler la confiance des investisseurs, en ouvrant la voie à la génération de nouveaux investissements et en encourageant les investisseurs existants à rester et à étendre leurs activités.

Quelle est l'offre du Groupe de la Banque Mondiale ?

Nous aidons les gouvernements à mettre en œuvre des réformes pour renforcer leur cadre politique et réglementaire sur la protection des investisseurs et sa mise en œuvre sur le terrain. Nous exploitons un ensemble d'outils et d'activités qui aident à évaluer la qualité du cadre légal, réglementaire et institutionnel, son application, ses objectifs et son impact sur les sociétés. L'offre inclut entre autres :

L'amélioration du cadre légal et réglementaire des garanties de protection des investisseurs

Pour les investisseurs, des garanties de protection viables de l'investissement étranger et d'autres lois connexes, font partie des puissants signaux et essentiels de l'engagement positif d'un pays au respect des droits des investisseurs une fois que ceux-ci sont installés dans le pays hôte. Aussi, les pays utilisent-ils souvent ces garanties comme un outil de promotion. L'absence de garanties de protection viables dans la législation nationale expose les investisseurs aux actes erronés du gouvernement sans possibilité de recours au niveau national. Dans ce cas, les investisseurs ne peuvent faire valoir leurs droits que dans le cadre des accords internationaux d'investissement, en ayant recours à l'arbitrage international. En outre, le renforcement des normes de protection des investisseurs dans la législation nationale d'un pays peut énormément profiter aux investisseurs locaux qui, dans le cas contraire, ne pourraient pas avoir recours aux garanties prévues dans le cadre des accords internationaux d'investissement. Les gouvernements disposent souvent d'une étroite

marge de manœuvre dans la réforme réglementaire et se tournent vers le Groupe de la Banque mondiale pour s'engager rapidement, parfois en l'espace de quelques semaines.

Les principaux livrables pour les gouvernements clients incluent:

- L'étude comparative des cadres juridiques nationaux et des accords internationaux d'investissement du pays et les bonnes pratiques internationales.
- L'élaboration des recommandations de réforme y compris la détermination de la structure et du contenu des lois/dispositions proposées.
- La cartographie des parties concernées et les consultations.
- D'autres appuis pour la mise en œuvre des réformes.

La rationalisation des procédures réglementaires

L'assistance est offerte aux gouvernements dans la rationalisation des procédures relatives aux transactions de change entrantes et sortantes. Pour l'investisseur entrepreneur, la possibilité de rapatrier les profits est essentielle dans sa prise de décision d'investir dans un pays. L'investisseur entrepreneur, une fois ses activités commencées, accorde également de l'importance à la possibilité de recevoir et de rapatrier librement les capitaux pour des besoins commerciaux spécifiques.

Les principaux livrables pour les gouvernements clients incluent :

- Les évaluations de diagnostic telles que les inventaires des réglementations et des procédures, l'identification des acteurs concernés et la cartographie des processus d'entreprise et l'évaluation de la capacité institutionnelle.
- L'élaboration et la mise en œuvre des recommandations des réformes, y compris à travers la rationalisation des exigences réglementaires et la refonte du processus.
- La fourniture d'informations accessibles, fiables et opportunes en matière de procédure et de réglementation.

Le renforcement de la mise en œuvre des cadres juridiques et réglementaires pour aider les clients à retenir et à étendre l'IDE

- Le renforcement des cadres juridiques de protection des investisseurs peut considérablement accroître la confiance des investisseurs. Pourtant, le plus grand défi auquel les investisseurs sont confrontés dans les pays en développement est l'absence d'une véritable « mise en œuvre » des lois et règlements, ce qui rend imprévisible et instable l'ensemble du climat de l'investissement. En plus de l'impact négatif sur la rétention de l'investissement, l'absence de mise en œuvre aboutit souvent à des différends juridiques onéreux entre les investisseurs et les pays hôtes. Sur ce plan, l'assistance est offerte aux gouvernements clients dans la mise en place de mécanismes appropriés de rétention de l'investissement, pour repérer et résoudre les griefs des investisseurs ou pour mettre en place des systèmes d'after care plus élargis.

Les principaux livrables pour les gouvernements clients incluent :

- La promotion des meilleures pratiques dans le repérage et la résolution des principaux griefs relatifs à l'absence de mise en œuvre des cadres juridiques et réglementaires, pour permettre aux pays hôtes de résoudre les griefs avant que ceux-ci ne dégénèrent en différends juridiques.
- La conception et la mise en œuvre d'outils informatiques pour permettre aux gouvernements de suivre les griefs des investisseurs et leur impact sur les activités des investisseurs (ex. : rétention de l'investissement, pertes d'emplois).
- La conception et la mise en œuvre de programmes d'after care aux investisseurs, pour aider les clients à établir des relations solides avec les investisseurs existants dans les secteurs prioritaires, afin de faciliter la rétention, l'expansion et la diversification des activités.

Exemples de projets

En **Bosnie-Herzégovine**, le programme Climat des Investissements aide le gouvernement à

harmoniser les lois sur l'investissement au niveau sous-national et à mettre en place des mécanismes de repérage et de résolution des griefs des investisseurs de manière systématique et efficace. Cela a impliqué la mise au point d'un outil technologique de repérage des griefs des investisseurs et le renforcement des capacités de résolution des griefs de manière efficace. Le mécanisme a aidé le gouvernement à recevoir de nouveaux investissements et des réinvestissements par les investisseurs existants. Cela a abouti à la création de centaines de nouveaux emplois.

En **Géorgie**, le gouvernement a nommé un Médiateur Commercial (MC) en 2015, en transformant l'ancienne Agence de médiation fiscale qui avait été créée en 2011. Le MC fait partie du gouvernement et a un accès direct au cabinet du Premier ministre. Le MC a pour rôle principal de superviser la protection des droits et des intérêts légitimes des entrepreneurs et des investisseurs en activité en Géorgie et de soutenir le rétablissement des droits violés. Le programme Climat des investissements aide à mettre en place, pour le MC, un Mécanisme de réponses systématiques liées aux investissements, ce qui implique le développement d'un outil informatique de repérage pour mesurer la rétention et l'expansion des investissements.

En **République Dominicaine**, le programme Climat des Investissements aide le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre d'un mécanisme de repérage et de résolution des griefs des investisseurs dans les secteurs de la production manufacturière et du tourisme.

Pour plus d'informations :

Practice Manager, Investment Climate: Christine Zhenwei Qiang, cqiang@worldbank.org

Contact Point: Global Lead Investment Policy & Promotion: Roberto Echandi, rechandi@ifc.org